Objet: chasse et délit d’entrave

Nom..…………………………..

…………………………..

Madame, Monsieur le Député,

A la suite de l’action engagée par l’association Oïkos Kaï Bios (<https://www.oikoskaibios.com/>), je me permets de solliciter votre attention au sujet de la chasse.

Ceci, dans la suite de la lettre ouverte de la Convention Vie et Nature <https://www.ecologie-radicale.org/> , du rapport d’information du 27 janvier 2021 « *sur les* ***moyens de juguler*** *les* ***entraves*** *et* ***obstructions opposées*** *à l’****exercice de certaines activités légales*** »

([https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/micmje/l15b3810\_rapport-information#](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/micmje/l15b3810_rapport-information)) et de la Proposition de loi n° 2149 « tendant à créer un délit d’entrave à un acte de chasse » ([https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/l15b2149\_proposition-loi#](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/l15b2149_proposition-loi).

Je vous rappelle que 82% des Français demandent l’arrêt de la chasse le dimanche, 84% souhaitent l’abolition de la chasse à courre, 91% aspirent à la protection des animaux dits sauvages. Dans ce contexte, je suis profondément choqué(e) du rapport cité plus haut, ainsi que des pratiques des Fédérations de chasse. Celles-ci ont pour but de limiter la liberté de parole de ceux qui défendent la nature, les animaux et la dignité humaine tenant au respect du vivant.

Ce lobby agrocynégétique\* bien que minoritaire a cependant pris place dans les instances proches du pouvoir.

Certains dirigeants de la chasse demandent au parlement d’adopter une loi sanctionnant pénalement la critique de leur pratique. Il est regrettable que quelques députés soient sensibles à cette pression. Ces élus semblent prêts à criminaliser la démarche qui consiste à protéger la faune sauvage.

Cette possible pénalisation est contraire à l’article 10 de la déclaration des droits de l’homme, préambule constitutionnel, et à l’article 10 de la Convention Européenne de sauvegarde des Droits de l’Homme, textes garantissant la liberté d’expression.

S’il y eut des moments par le passé où chasser aidait à apporter un complément de protéines animales, aujourd’hui bien peu, je l’espère, sont dans ce cas. C’est à titre de loisir que l’on chasse. Comment peut-on avoir du plaisir à tuer ?

Ce n’est pas un luxe, non plus, que de pouvoir se promener en toute sécurité, pendant les périodes de chasse. A ce propos, un député par ailleurs vice-président de la commission de Développement durable, est allé jusqu’à proposer, après le meurtre d’un vététiste par un chasseur, d’interdire la pratique du vtt en période de chasse !

(<https://www.lepoint.fr/politique/un-depute-lrem-propose-d-interdire-le-vtt-pendant-la-chasse-19-10-2018-2264267_20.php> )

Comme je l’évoque plus haut, la Proposition de loi n° 2149 a été enregistrée à l’Assemblée Nationale en 2019. Elle a été proposée par quelques députés. Le rapport d’information du 27 janvier 2021 me laisse craindre le pire. S’il advenait que la loi n°2149 soit à nouveau examinée, ou qu’un texte élargi dans le sens du rapport cité soit proposé, j’appellerais les députés épris de liberté à déférer au conseil constitutionnel tout texte manifestement contraire aux droits fondamentaux ici mentionnés.

Je vous remercie de l’attention portée à ce courrier.

Recevez, Madame, Monsieur le député, mes respectueuses salutations.

Nom, prénom

\*Je me permets d’utiliser le terme de lobby, comme Nicolas Hulot l’a fait lors de son départ du ministère : « *Répondant à une question sur la présence du chasseur Thierry Coste à une réunion gouvernementale la veille au soir. Nicolas Hulot a suggéré que cela avait été la goutte d'eau qui avait fait déborder le vase. "J'ai découvert la présence d'un lobbyiste qui n'était pas invité à cette réunion ….».* Source <https://www.marianne.net/politique/il-claque-la-porte-sans-prevenir-hulot-se-paye-macron-le-maitre-des-horloges>

Quant au qualificatif agrocynégétique, il vient entre autres du fait de l’accord signé en 2012 entre la FNSEA et la Fédération Nationale des chasseurs, qui concerne notamment le sanglier <https://www.coordinationrurale.fr/wp-content/uploads/2017/06/12.01.18-Accord-FNSEA-FDC-APCA.pdf> . La FNSEA défend par ailleurs l’élevage intensif.